

Communication sur le progrès 2016/2017



COMMUNICATION ON
PROGRESS

This is our **Communication on Progress** in implementing the principles of the **United Nations Global Compact** and supporting broader UN goals.

We welcome feedback on its contents.

Création en **1987**

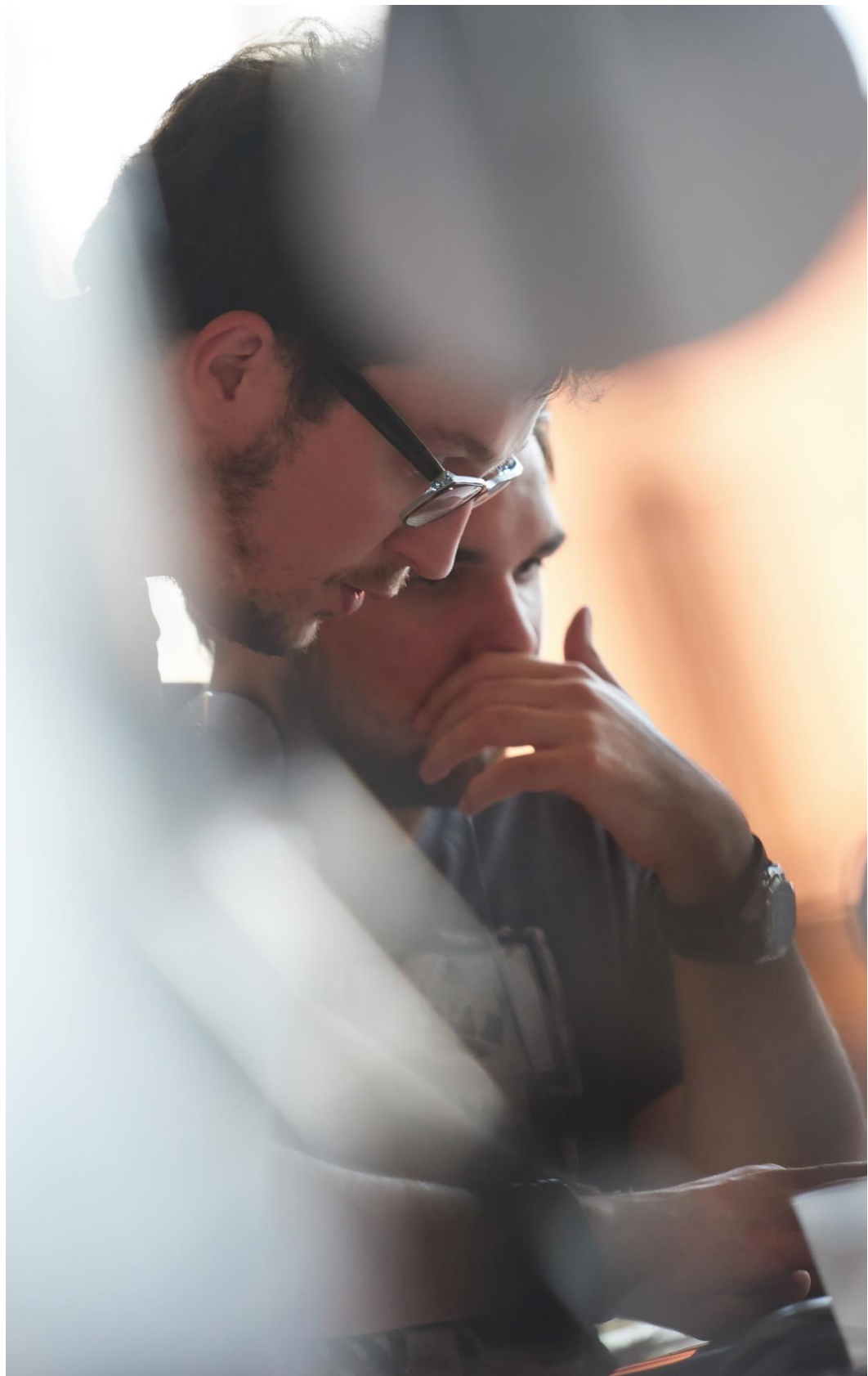
800 collaborateurs en
2017

57 M€ de chiffre d'affaires

2 pôles d'activité :

- systèmes d'information
- informatique embarquée et technique

9 implantations en France





Lettre d'engagement

Nous publions aujourd'hui notre 3^{ème} communication sur le progrès, et nous renouvelons notre engagement auprès du Pacte Mondial des Nations Unies.

Il concrétise notre adhésion aux 10 principes édictés par le Global Compact concernant les droits de l'Homme, le droit du travail, la protection de l'environnement et la lutte contre la corruption et notre volonté de les véhiculer auprès de nos parties prenantes.

L'année 2016 a vu la concrétisation de plus de 50% des actions identifiées par les groupes de travail RSE en 2015 et le travail déjà engagé sera poursuivi en 2017.

Dans le souci d'améliorer les conditions de travail de ses collaborateurs, le groupe Viveris s'est engagé dans une démarche de rénovation de l'ensemble de ses implantations qui s'achèvera en 2017.

Viveris s'engage également sur les territoires où il est présent, par des partenariats auprès d'écoles, par la participation active auprès d'associations de réinsertion de personnes éloignées de l'emploi. Les collaborateurs de Viveris sont encouragés à s'associer à ces démarches.

En 2017 Viveris fête ses 30 ans avec ses collaborateurs et poursuit son développement dans le respect de ses valeurs.

Le 17 juillet 2017, Eric STEFANI, Directeur Général du groupe Viveris.

A handwritten signature in blue ink, appearing to be 'Eric Stefani'. The signature is stylized and written on a light-colored background.

Rappel des principes du Pacte Mondial des Nations Unies

Le pacte mondial des Nations Unis repose sur 10 principes fondamentaux sur lesquels Viveris s'appuie dans le cadre de sa démarche RSE :

Principe 1 : Les entreprises sont invitées à promouvoir et à respecter la protection du droit international relatif aux droits de l'homme

Principe 2 : Les entreprises sont invitées à veiller à ne pas se rendre complices de violations des droits de l'homme

Principe 3 : Les entreprises sont invitées à respecter la liberté d'association et à reconnaître le droit de négociation collective

Principe 4 : Les entreprises sont invitées à contribuer à l'élimination du travail forcé ou obligatoire

Principe 5 : Les entreprises sont invitées à contribuer à l'abolition effective du travail des enfants

Principe 6 : Les entreprises sont invitées à contribuer à l'élimination de toute discrimination en matière d'emploi et de profession

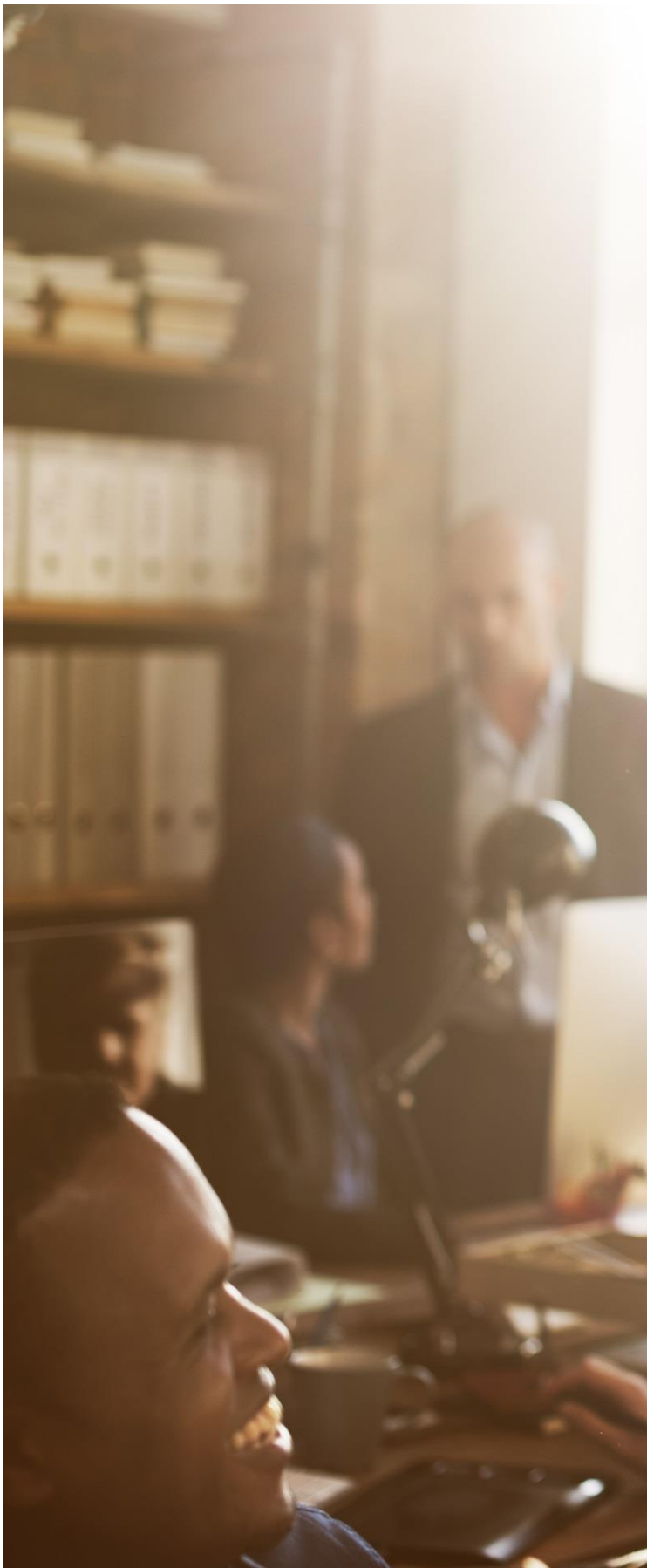
Principe 7 : Les entreprises sont invitées à appliquer l'approche de précaution aux problèmes touchant à l'environnement

Principe 8 : Les entreprises sont invitées à prendre des initiatives tendant à promouvoir une plus grande responsabilité en matière d'environnement

Principe 9 : Les entreprises sont invitées à favoriser la mise au point et la diffusion de technologies respectueuses de l'environnement

Principe 10 : Les entreprises sont invitées à agir contre la corruption sous toutes ses formes, y compris l'extorsion de fonds et les pots-de-vin





L'organisation

En 2016 parmi les pistes de progrès identifiées en 2015, 17 ont été menées à bien, 15 ont été engagées et 2 ont été abandonnées.

Un bilan des actions a été réalisé avec l'ensemble des collaborateurs ayant participé aux groupes de travail de 2015.

Deux newsletters ont été publiées en 2016, destinées à informer en interne des actions RSE en cours.

Afin de poursuivre la mobilisation et donner du sens à la démarche RSE, nous allons engager des ateliers de réflexion avec les collaborateurs volontaires.

Lors de ces ateliers, nous réactualiserons notre plan d'action 2017/2018.



Les axes stratégiques



ÉPANOUISSEMENT
DES COLLABORATEURS



MOBILISATION AUTOUR
DE LA DÉMARCHE RSE



RÉDUCTION DES IMPACTS
ENVIRONNEMENTAUX



DÉMARCHES SOLIDAIRES
OU DE PARTAGE



LOYAUTÉ DES PRATIQUES
COMMERCIALES

Nos engagements relatifs aux Droits de l'homme



Nos engagements

Viveris poursuit son engagement à respecter et faire respecter les droits de l'homme.

Le processus destiné à régler les litiges potentiels qui indiquera les personnes référentes chargées de recueillir les témoignages des personnes se sentant lésées, et chargées de s'assurer de la résolution des problèmes est en cours de validation.

Nous avons poursuivi notre politique d'emploi des personnes vulnérables et engagé une action d'accompagnement au retour à l'emploi avec GTM Ingénierie. Dix personnes ont pu dans ce cadre-là se réinsérer dans la vie professionnelle et retrouver une couverture sociale.

Pour 2017 nous allons renouveler cette action avec pour objectif de réinsérer 15 personnes.

Nos engagements relatifs aux conditions de travail et à l'épanouissement des salariés

Nos engagements

Nous respectons scrupuleusement l'ensemble de la réglementation en matière de dialogue social et nous nous tenons informé de toute évolution.

Les différentes instances représentatives du personnel sont informées et consultées régulièrement conformément aux dispositions légales.

Les critères de recrutement ne concernent que les qualités "professionnelles" attendues pour les postes à pourvoir, sans aucune discrimination relative à la race, la nationalité, l'origine sociale...

Les actions déjà mises en place sont poursuivies :

- Mise en place d'un chèque emploi service pour les collaborateurs en situation de handicap
- Mutuelle et contrat de prévoyance de qualité et obligatoire pour l'ensemble des collaborateurs
- Publication des comptes-rendus des réunions des instances représentatives du personnel
- Élaboration et suivi d'un plan de formation annuel

Nous avons engagé une réfection importante de l'ensemble des locaux de notre siège à Boulogne.

Afin d'atténuer les désagréments liés à ces travaux, nous avons pendant toute leur durée informé les collaborateurs sur l'avancement, les contraintes temporaires...

Viveris a également renouvelé la totalité du mobilier des locaux du siège pour la plus grande satisfaction de l'ensemble du personnel.

A l'issue des travaux, un espace de détente plus vaste et plus fonctionnel ainsi qu'une terrasse paysagée rendront le cadre de travail plus agréable.

Pour réaliser les travaux de déblaiement du mobilier ancien et de déménagement Viveris a fait appel à une entreprise de réinsertion.

D'autres travaux ont également été engagés dans nos implantations régionales (Rungis, Toulouse et Grenoble).

Au total se sont plus de 2000 m² qui ont été rénovés.

Parmi les actions prévues en 2017/2018 :

- Formation des managers à la législation du travail. Le taux de managers formés sera évalué → évaluation des offres des prestataires en cours
- Description de la politique salariale → un document est mise à disposition des collaborateurs dans les différents secrétariats
- Encourager les actions de bénévolat des salariés auprès de lycées/écoles situés dans des quartiers difficiles → action engagée avec 3 collaborateurs volontaires

En 2017 le site de Villeurbanne doit lui aussi faire l'objet d'une rénovation importante afin d'offrir des espaces de travail plus adaptés au mode projet et un espace de convivialité entièrement rénové.

Nos engagements relatifs à l'environnement

Nos engagements

Dès 2010 Viveris a réalisé un bilan Carbone. Les conclusions de ces travaux montraient que l'impact principal en matière d'environnement portait sur les déplacements des collaborateurs. En 2017 nous allons procéder à la mise à jour de notre bilan carbone.

Dans le cadre du renouvellement de son parc automobile, Viveris s'attache à choisir des véhicules plus propres.

Viveris rembourse l'abonnement transports en commun dans les grandes agglomérations à hauteur de 50%.

Par ailleurs dans le développement de ses produits électroniques Viveris s'attache à concevoir des systèmes " low-power " et contribue ainsi à la transition énergétique.

Pour la période 2016/2017, le projet d'harmonisation et d'amélioration des pratiques de recyclage pour l'ensemble de nos implantations est en cours de mise en place. Il concerne les éléments suivants :

- papiers
- piles
- cartouches d'encre
- matériel obsolète

Une communication interne pour encourager les éco-gestes : par exemple mise en place d'affichettes pour demander d'éteindre l'éclairage , les postes de travail... : cette action sera mise en place en 2017 après la fin de nos travaux.



Nos engagements relatifs à la lutte contre la corruption

Nos engagements

Nous respectons sans faillir l'ensemble des lois et règlements en vigueur dans l'ensemble des pays dans lesquels nous intervenons ainsi que les conventions internationales du Travail (protection des travailleurs, interdiction du travail forcé, et travail des enfants).

L'engagement fait partie des valeurs fondamentales du groupe Viveris.

Cela implique de :

- Prendre des engagements tenables
- Disposer des compétences et des ressources nécessaires pour respecter nos engagements
- Fournir des rapports transparents à nos clients
- Délivrer les attendus conformément aux engagements pris

Nous veillons également à une grande transparence dans nos relations avec nos fournisseurs :

- Mise en concurrence sur des critères connus
- Information des fournisseurs sur nos choix

Parmi les actions prévues en 2016/2017 :

- Rédaction et diffusion à l'ensemble des acteurs commerciaux d'une charte des bonnes pratiques commerciales qui devra être signée par tous → réalisé
- Intégrer à la charte d'utilisation des moyens informatiques l'interdiction du téléchargement illégal → réalisé
- Sensibiliser l'ensemble du personnel au respect du droit de propriété intellectuelle → en cours

